



PROCÈS-VERBAL

de l'**assemblée extraordinaire** du conseil d'administration de la Société de transport de Montréal, tenue par conférence téléphonique le **JEUDI 13 DÉCEMBRE 2018** à 16 h 15.

PARTICIPENT À LA CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE :

Monsieur Philippe Schnobb, président du conseil d'administration

Monsieur Craig Sauv , vice-président du conseil d'administration

Monsieur Georges Bourelle, membre du conseil d'administration

Madame Marie-Andr e Mauger, membre du conseil d'administration

Monsieur Francesco Miele, membre du conseil d'administration

Madame Laurence Parent, membre du conseil d'administration

Madame Catherine Morency, membre du conseil d'administration

Madame Claudia Lacroix Perron, membre du conseil d'administration

Madame Marie Plourde, membre du conseil d'administration

Monsieur Peter F. Trent, membre du conseil d'administration

Monsieur Luc Tremblay, directeur g n ral, monsieur Sylvain Joly, secr taire corporatif et monsieur Fr d rick Roussel, secr taire corporatif adjoint, ainsi que monsieur Donald Desaulniers.

Tous les membres participant   la conf rence t l phonique, le pr sident du conseil d'administration, monsieur Philippe Schnobb, d clare l'assemblée ouverte et r guli rement convoqu e.

  16 h 15, l'assemblée d bute.

OUVERTURE DE L'ASSEMBL E

Pr sidi e par le pr sident du conseil d'administration.

Le directeur g n ral fait, au conseil d'administration, les recommandations telles qu' nonc es dans tous et chacun des documents « *Recommandation au conseil d'administration* » d pos s ce jour au conseil.

Le pr sident appelle l'article 1 de l'ordre du jour.

CA-2018-206 ADOPTER L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBL E DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 D CEMBRE 2018

PROPOS  par madame Marie Plourde
APPUY  par monsieur Francesco Miele

ET UNANIMEMENT

Il est

R SOLU d'adopter l'**ORDRE DU JOUR** de la pr sente assembl e du conseil d'administration de la Soci t .

CA-2018-207 AUTORISER LA CONCLUSION D'UNE ENTENTE DE CONSTRUCTION
RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES (RIO)
CENTRE D'ATTACHEMENT VIAU
STM-6421-11-18-105
RÉSOLUTION CA-2017-292

VU le rapport du directeur exécutif – Ingénierie, infrastructures et projets majeurs

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Georges Bourelle
APPUYÉ par madame Laurence Parent

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

- 1° d'autoriser la conclusion d'une entente d'occupation pour construction (ci-après le « Protocole d'entente ») à intervenir entre la Société de transport de Montréal (ci-après la « STM ») et la **RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES** (ci-après la « RIO ») dans le cadre des travaux d'agrandissement du centre d'attacheement Viau (ci-après le « Projet Viau »);
- 2° d'autoriser les signataires de la STM à signer le Protocole d'entente et tout document connexe requis en lien avec celui-ci, afin de donner pleinement effet à la recommandation;
- 3° d'autoriser le Directeur du Projet Viau à exercer toute option de prolongation du droit d'occupation temporaire, selon les termes et conditions prévus au Protocole d'entente;
- 4° d'autoriser toute modification qui ne serait pas incompatible avec la recommandation;

le tout pour un montant maximal pour la Société de **575 520,00 \$**, aucune taxe de vente n'étant payable sur ce montant (STM-6421-11-18-105).

	IMPUTATION
Compte	547150
Ordre interne	399615
Règlement d'emprunt	R-162

CA-2018-208 LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les dossiers soumis à l'ordre du jour de la présente assemblée du conseil d'administration ayant été étudiés

UNANIMEMENT

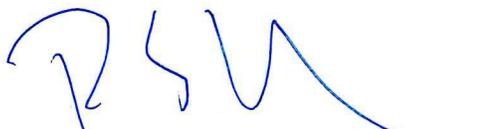
Il est

RÉSOLU

de lever la séance à 16 h 30.

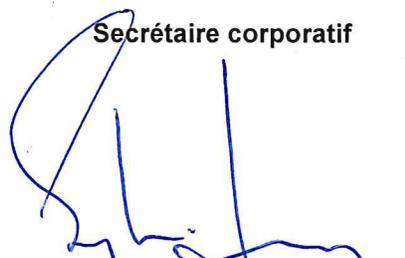
Les résolutions CA-2018-206 à CA-2018-208 inclusivement, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées, comme si elles l'avaient été une à une.

**Président du
conseil d'administration**



PHILIPPE SCHNOBB

Secrétaire corporatif



SYLVAIN JOLY